

Un mât de 100 mètres pour tout savoir

PROJET ÉOLIEN Une installation sur la montagne de Romont permettra de mesurer le vent et l'activité des volatiles.

PAR ROSA IKNI

Un mât d'une centaine de mètres surmonté d'alpinistes perchés à son sommet qui installent le matériel de construction délivré par un hélicoptère. Voilà le spectacle auquel ont assisté récemment les habitants de Romont depuis leur village jeudi passé. Cette installation a été réalisée par la société Arnold AG, du 21 au 23 septembre sur la montagne de Romont. Une campagne de mesure, mise en place par le développeur ennova qui durera environ 18 mois.

Elle est nécessaire afin d'évaluer la ressource en vent et fait partie intégrante du processus de développement du projet éolien, qui est supervisé par le comité de pilotage dont font partie la commune, la bourgeoisie et des représentants des habitants de Romont. La position du mât de mesure a été choisie afin de respecter les normes internationales en vigueur, le centre du site étant le plus adapté pour une mesure de qualité.

Des animaux protégés

Cette construction a également pour but d'enregistrer des sons à l'aide de cartes magnétiques d'enregistrement pour déterminer la présence des chauves-souris et des oiseaux. «Ces animaux sont protégés et rares», fait remarquer Yvan Kohler, maire de Romont au micro de Canal 3.

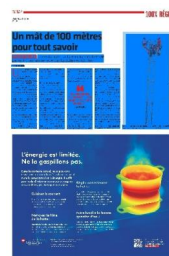
«Ils sont surtout beaucoup utilisés comme argument par les opposants au projet éolien pour dire que ces constructions dérangeront leur espace vital», continue-t-il. «Les données que nous récoltons nous tiennent au courant de la fréquentation des volatiles dans le futur site éolien et cela nous permet alors de réfléchir à certaines mesures pour éviter les dégâts que pourrait subir la faune. Par exemple, arrêter les éoliennes pendant la migration des oiseaux ou durant la nuit.»



Les données que nous récoltons nous tiennent au courant de la fréquentation des volatiles.”

YVAN KOHLER
MAIRE DE ROMONT

La définition du nombre et de la position des éoliennes est toujours en cours et sera décidée en accord avec un groupe de travail composé de plusieurs ONG. Le comité a proposé de faire équipe avec des organisations en lien avec la biodiversité afin de réfléchir aux différents paramètres à prendre en compte avant la construction des éoliennes. Cela éviterait ainsi des oppositions qui pourraient survenir suite à l'aboutissement du projet. Pour le moment, le maire n'en signale aucune. «Le groupe est composé de plusieurs représentants du paysage et de la faune. Chaque mois, ils prendront connaissance des enregistrements récoltés pour décider avec nous des éventuelles mesures à met-



tre en place pour préserver la biodiversité», explique Yvan Kohler. D'après le maire de Romont, le permis de construire pour le parc pourra être délivré en 2026 et sans vents contraires, les éoliennes pourront être construites en 2029. Un projet de longue haleine qui sera soumis à une votation populaire au sein de la commune.



Des alpinistes perchés au sommet du mât installent le matériel de construction délivré par un hélicoptère. YVAN KOHLER